

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-193

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2017.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la Faculté de médecine du 09 octobre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 novembre 2018.

**Point de l'ordre du jour : IIème Partie - P1.8.1 – DIU Pratique des techniques de laboratoire en Assistance Médicale à la Procréation**

**Exposé de la décision :**

Historique et problématique : la Fécondation In Vitro existe depuis 1982 en France et les techniques de laboratoire ont progressé tout en augmentant leur complexité avec introduction de micromanipulations les années 90. Aujourd'hui, il n'existe pas de formation pratique pour les futurs acteurs qui ne peuvent se former en dehors d'une intégration à une équipe déjà opérationnelle qui en général préfère recruter une personne formée.

Les 3 universités concernées ont l'habitude d'héberger des étudiants dans la discipline au sein de CHU ou Master 2. L'association de ces compétences autour d'un diplôme pratique représente une opportunité majeure. La localisation sur Marseille est motivée par l'hébergement du matériel à demeure indispensable à l'enseignement.

Il n'y a aucune formation pratique en langue française en la matière. Les formations disponibles sont anglophones et dispensées par les équipes liées aux fournisseurs. Les acteurs doivent être habilités lors de leur prise de fonction dans une centre d'AMP. Cette formation permet de raccourcir la période de formation interne et assurera un haut niveau de qualification.

Proposition de décision soumise au conseil : création du Diplôme d'Université Pratique des techniques de laboratoire en Assistance Médicale à la Procréation.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 24</b>
<b>Abstentions : 00</b>
<b>Votes exprimés : 24</b>
<b>Contre : 00</b>
<b>Pour : 24</b>

Fait à Paris, le 07 DEC. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*